

LES VIDANGEURS ADHÉRENTS

à la charte de l'assainissement
non collectif



ANC⁷⁹

ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
en deux-sèvres

▣ Liste des adhérents
Juin 2022 - mai 2023



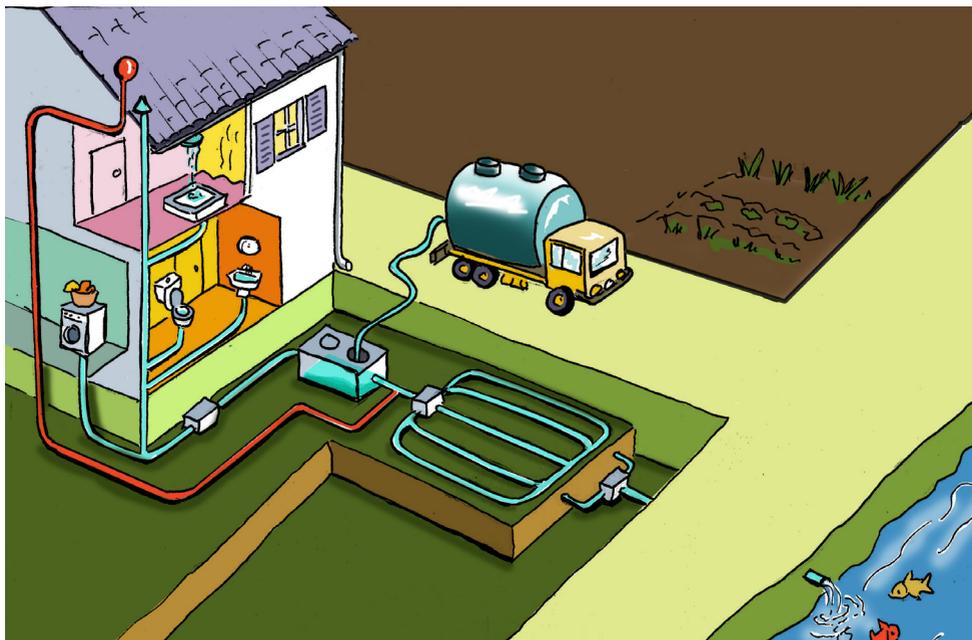
LES ENTREPRISES À VOTRE SERVICE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) DE QUALITÉ

Le Département, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière assainissement non collectif, a élaboré une charte dont l'objectif premier est de vous proposer une filière globale ANC de qualité.

Vous trouverez dans ce document la liste des vidangeurs intervenant sur le département, agréés par arrêté préfectoral, et qui adhèrent à la charte ANC des Deux-Sèvres. À ce titre, ils s'engagent à :

- Former et informer leurs personnels sur les différentes techniques d'assainissement non collectif et leurs entretiens ;
- Être titulaire de l'agrément préfectoral tel que défini au titre de la réglementation en vigueur et des autorisations administratives nécessaires;
- Respecter les filières d'élimination (site de dépotage, parcelles d'épandage) mentionnées dans leur arrêté préfectoral portant agrément ;
- Fournir aux usagers ainsi qu'aux centres de traitement, un bordereau de suivi correctement rempli, des matières de vidange et autres sous produits de l'assainissement non collectif ;
- Garantir la traçabilité des matières de vidange et autres sous-produits de l'assainissement non collectif ;
- Garantir que les matières acheminées ou épandues proviennent des installations d'assainissement non collectif ;
- Fournir chaque année au comité de suivi de la charte, la copie du bilan d'activité détaillé (par commune et par site de dépotage) transmis aux services d'État ;
- Effectuer ses prestations dans les règles de l'art et respecter le cas échéant les prescriptions d'entretien mentionnées par les fabricants de dispositif d'assainissement ;
- Informer l'utilisateur des différentes anomalies constatées et le conseiller sur les règles d'entretien.

Les adhérents à la charte qualité de l'Assainissement Non Collectif en Deux-Sèvres s'engagent à vous assurer une offre de qualité.



N'OUBLIEZ PAS !

Un dispositif complet régulièrement entretenu :

- > ne pollue pas
- > a une meilleure durée de vie

Conservez tous les documents relatifs à l'entretien de votre dispositif, ils vous seront demandés par le SPANC lors du contrôle :

- bordereaux de suivi des matières de vidange délivrés par le vidangeur,
- contrat d'entretien, factures,
- carnet d'entretien.

Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) saura guider vos démarches, dans le cadre de sa mission de contrôle des ANC, n'hésitez pas à le contacter (voir pages 6 et 7).

LES VIDANGEURS ADHÉRENTS

Par ordre alphabétique des communes
Voir carte de situation page 6

1 SARP Sud-Ouest – AVSP ■ Yoann CORDEAU

7 rue Lavoisier
79300 BRESSUIRE
Tél. : 05 49 65 31 31 / 06 17 50 05 39
E-mail : sarpsso.avsp@groupe-sarp.com

Adhérent depuis

2021

2 SARP Sud Ouest – SNATI ■ Romain JAMOIS

560 avenue de Paris
79180 CHAURAY
Tél. : 05 49 26 13 56
E-mail : sarpsso.snati@groupe-sarp.com

Adhérent depuis

2021

3 SARP OSIS OUEST ■ Patrick THIBEAUD

4 rue du Grand Pré ■ PA de L'Écuyère
49300 CHOLET
Tél. : 02 41 62 03 05 / 06 80 47 34 84
E-mail : osis.cholet@suez.com

Adhérent depuis

2021

4 SNC Vidanges Blanchoises ■ Dominique BLANCHARD

La Verrie
79350 CLESSÉ
Tél. : 05 49 72 29 50 / 06 72 81 38 62
E-mail : contact@lesvidangesblanchoises.fr

Adhérent depuis

2021

5 ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT ■ Emmanuelle BARON

Rue du sud
ZI de Saint-Florent
79000 NIORT
Tél. : 05 49 79 64 44
E-mail : assainissement-oseniort@ortec.fr

Adhérent depuis

2021

6 PINEAU LA VIDANGE ■ Catherine PINEAU

La Maison Neuve

79420 SAINT-LIN

Tél. : 05 49 64 00 57 / 06 84 55 79 14 / 06 80 10 36 34

E-mail : pineauvidange@orange.fr

Adhérent depuis

2021

7 SAS BERNAUD ■ Nicolas BERNAUD

4 impasse des abreuvoirs ■ Gâtebourse

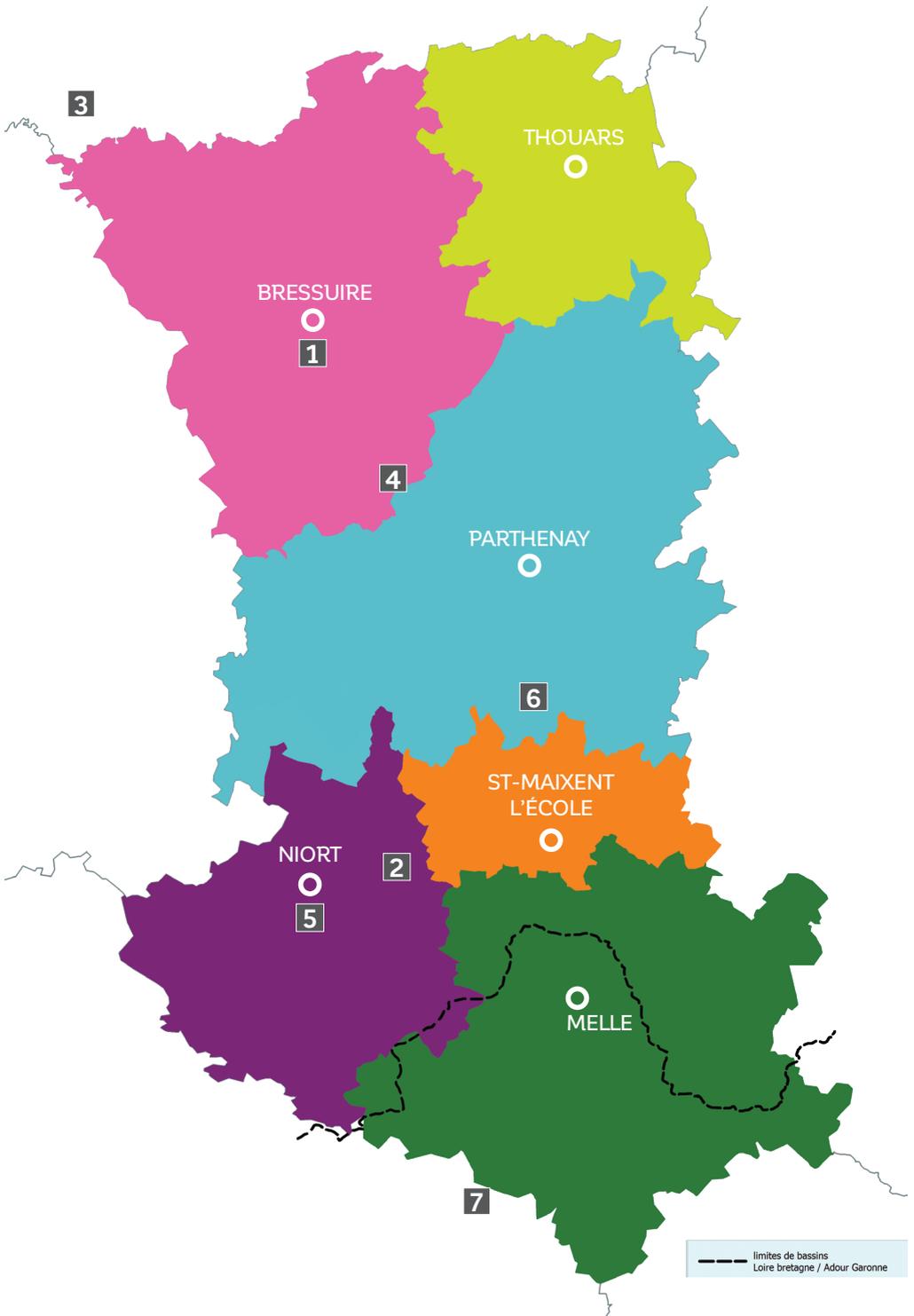
17470 SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE

Tél. : 05 46 33 15 71 / 06 67 89 67 66

E-mail : sarl.bernaudjc@gmail.com

Adhérent depuis

2021



LES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

SPANC Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais

25 rue Lavoisier ■ 79300 BRESSUIRE
Tél. : 05 49 81 15 15 ■ spanc@agglo2b.fr

SPANC Communauté de communes du Thouarsais

Contact : Julien DECHEREUX
46 rue de la Diligence ■ 79100 SAINTE-VERGE
Tél. : 05 49 66 68 68 ■ spanc@thouars-communaulte.fr

SPANC Syndicat mixte des eaux de Gâtine ■ Contact : Yoann AUDINEAU

23 Rue de Beaulieu ■ BP 80078 ■ 79202 POMPAIRE
Tél. : 05 49 95 03 47 ■ y.audineau@eaux-de-gatine.fr

SPANC Communauté d'agglomération du Niortais ■ Contact : Amélie BEAUDET

140 rue des Équarts ■ CS 28770 ■ 79027 NIORT CEDEX
Tél. : 05 17 38 79 26 ■ amelie.beudet@agglo-niort.fr

SPANC Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Contact : Julien MINEAU
7 bd. de la Trouillette ■ 79400 ST-MAIXENT L'ÉCOLE
Tél. : 05 49 06 07 50 ■ assainissement@cc-hvs.fr

SPANC Communautés de communes Mellois en Poitou

Contact : Bruno GOIMIER
2 rue Simplot ■ 79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 13 16 ■ bruno.goimier@melloisenpoitou.fr

OÙ

S'ADRESSER ?

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Mail Lucie Aubrac
Maison du Département
CS 58880
79028 NIORT Cedex

Votre contact :
Soizic PAUTRET
05 49 06 78 73
charteanc79@deux-sevres.fr



**Le Département
à votre service**

www.deux-sevres.fr